



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 19795

## Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'évolution de la consommation de drogues par les adolescents et jeunes adultes entre 2000 et 2005 en France. Selon une synthèse réalisée par l'Institut de veille sanitaire, on constate un rajeunissement des premières consommations : en 2005, un jeune de 17 ans sur 2 déclare avoir déjà fumé du cannabis. Pour les autres drogues, le taux au même âge est plus faible mais ne laisse pas sans inquiétude du fait de leur nette progression : 3,5 % pour l'ecstasy (contre 2,1 % en 2000) ; 2,5 % pour la cocaïne (contre 1 % en 2000). Aussi, il lui demande de préciser les mesures prises par le Gouvernement pour adapter les politiques publiques de lutte contre la toxicomanie aux récentes évolutions constatées notamment par l'institut de veille sanitaire.

## Texte de la réponse

Le bilan des dernières années de la politique de lutte contre les usages de substances psycho actives chez les jeunes est contrasté. Certains indicateurs concernant la consommation de tabac témoignent d'une évolution favorable. S'agissant du cannabis, les données de l'observatoire français des drogues et des toxicomanies rendent compte d'une stagnation voire d'une baisse de presque tous les niveaux d'usage, à l'exception notable de l'usage quotidien qui concerne désormais 5,2 % des jeunes de dix-sept ans. Pour les psychostimulants, ecstasy, amphétamines et cocaïne notamment, l'évolution depuis 2000 est marquée par une diffusion de ces produits dont les expérimentations ont fortement augmenté, tout en restant à des niveaux relativement faibles. Face à ces enjeux, de nombreux dispositifs de prise en charge existent déjà. Ainsi, les 270 centres spécialisés de soins aux toxicomanes et les 230 centres de cures ambulatoires en alcoologie ont récemment vu leurs cadres juridiques regroupés et leurs missions réétudiées, donnant ainsi naissance à un ensemble de 500 structures spécialisées, propres à accueillir, évaluer, prendre en charge ou orienter tout patient souffrant d'addiction. Notre pays dispose par ailleurs d'un réseau de plus de 250 consultations spécialisées, dites consultations « jeunes consommateurs ». Elles permettent déjà d'informer et d'orienter les jeunes consommateurs de cannabis, ainsi que leur entourage. Leurs missions et modalités de fonctionnement ont été redéfinies dans le cadre de la circulaire DGS du 28 février 2008, afin de mieux répondre aux besoins de santé identifiés. En outre, le plan de prise en charge et de prévention des addictions 2007-2011, doté de 77 millions d'euros par an, pendant cinq ans, est mis en oeuvre avec, notamment, pour objectif d'améliorer la prise en charge des patients, quel que soit le produit en cause, par un développement de l'offre de soins hospitaliers et une meilleure articulation avec les secteurs médicosociaux et libéraux. Ce plan prévoit également un développement de la prévention et de la recherche, ainsi qu'un renforcement de la formation des professionnels médicaux, paramédicaux et travailleurs sociaux. De plus, la commission addictions, regroupant de nombreux experts du champ, sous l'égide du directeur général de la santé et de la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, travaille depuis un an afin de proposer des mesures visant à améliorer la prise en charge des personnes souffrant d'addiction. Enfin, l'institut national de prévention et d'éducation à la santé élabore un nouveau programme de prévention. Mais la lutte contre les drogues comporte de nombreux aspects visant à prévenir la consommation, réprimer l'usage et le trafic et réduire les conséquences sanitaires et sociales

de leur utilisation. Cette politique interministérielle doit aujourd'hui trouver une impulsion nouvelle. Ceci sera prochainement concrétisé par l'élaboration d'une nouvelle programmation gouvernementale, sous l'égide de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, dans laquelle la question de l'usage des psychostimulants devrait être particulièrement développée.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19795

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er avril 2008, page 2814

**Réponse publiée le :** 3 juin 2008, page 4733